

Prix Marcel Aymé – Prix Lucien Febvre

La sélection 2025 des prix Marcel-Aymé et Lucien-Febvre est désormais connue.

Pour le prix Marcel-Aymé, parmi une présélection initiale de dix ouvrages, le jury se voit confier le choix du lauréat parmi quatre finalistes. Il s'agit de :

- **Martial CAVATZ**, *Les Caractériels*, Alma éd., août 2024, 216 p.
- **Bernard COMMENT**, *La Ferme du paradis*, Paris, Albin Michel, août 2024, 272 p.
- **Éric MARTY**, *Frédéric*, Seuil, févr. 2025, 264 p.
- **Noham SELCER**, *Les Chaînes de Markov*, Gallimard, Coll. Blanche, févr. 2024, 296 p.

Pour le prix Lucien-Febvre, la présélection initiale comptait sept ouvrages. Pour attribuer son prix, le jury devra départager les quatre finalistes suivants :

- **Sylvie BÉPOIX**, *Hommes et territoires en Franche-Comté à la fin du Moyen Âge*, Presses Universitaires François Rabelais, mars 2025, 288 p.
- **Hugues DAUSSY**, *Histoire politique de la Réforme française, 1540-1685*, Perrin, mars 2025, 544 p.
- **Cdt Sébastien FREIDIG**, *Sapeurs-pompiers de Besançon, 500 ans d'histoire, 1524-2024*, Besançon, Sekoya, janvier 2025, 240 p.

Les deux jurys se réunissent **le samedi 11 octobre 2025** pour les délibérations finales.

L'annonce des résultats et la nomination des lauréats des deux prix auront lieu chez le pâtissier-traiteur bisontin **Baud, 4 Grande Rue à Besançon, à 14 h.**

La presse est invitée à l'événement.

Pour mémoire :

<https://www.alac-livreetauteurscomtois.fr/prix-marcel-aym%C3%A9-lucien-febvre/>

L'ALAC décerne chaque année, depuis 1975, avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, des prix littéraires. À l'origine dénommé Prix comtois du livre, celui-ci a été rebaptisé en 2003 en :

- Prix **Marcel-Aymé**, qui couronne un ouvrage de fiction (roman), et
- Prix **Lucien-Febvre**, qui distingue un livre à caractère historique (essai, document).

Ce double prix récompense des ouvrages de grande qualité, à vocation nationale, dont les **auteurs** OU le **thème** ont un lien incontestable avec la Franche-Comté, sans pour autant se limiter au cadre d'un régionalisme étroit.

Les membres des jurys sont choisis, sur candidature, par le conseil d'administration. Les ouvrages doivent avoir été édités – sont exclus les livres publiés à compte d'auteur ou auto-édités – depuis moins de deux ans avant la première sélection qui a lieu fin juin.

Les auteurs ou éditeurs qui souhaitent présenter un ouvrage à l'un des deux prix doivent le faire parvenir à l'adresse de l'ALAC, Centre Pierre-Mendès-France, 3 rue Beauregard, 25000 Besançon, avant le 15 juin. Les délibérations finales ont lieu en octobre (en 2025, le 11 octobre).



Chacun de ces deux prix est doté d'un montant de 3 000 €, grâce à la subvention du Conseil régional. La cérémonie officielle de remise des prix a lieu au début de décembre à l'Hôtel de Région à Besançon en présence du/de (la) président(e) de Région ou de son représentant.

Augustin Guillot, président de l'ALAC

06.79.75.62.16 / alac-president@laposte.net



Remise des prix 2024 à l'Hôtel de Région à Besançon, à **Nathalie Desmoulin**s (prix Marcel-Aymé) et **Dominique Massounie** (prix Lucien-Febvre) entourées des présidents de jurys, en présence de Loïc Niépceron, conseiller régional, et de la présidente de l'ALAC, Martine Coutier.